

« J'ai le soutien de députés MR »

Christine Defraigne a voté une motion demandant l'amendement du projet de loi au conseil communal de Liège. Et dit avoir le soutien de députés MR.

● **Martial DUMONT**

C'est peu dire que l'attitude d'une partie du groupe MR au conseil communal liégeois est fort peu appréciée en haut lieu. Christine Defraigne (également présidente du Sénat) a en effet voté, lundi soir, une motion présentée par le PS afin d'amender le projet de loi sur les visites domiciliaires (semblable à une motion identique votée la semaine dernière à Esneux, y compris par le MR).

Parce que, dit-elle, ce projet est disproportionné et pose un problème constitutionnel. « *L'article 15 de la Constitution prévoit l'inviolabilité*

du domicile et les exceptions à ce principe sont strictissimes. »

Preuve du malaise chez les libéraux : deux conseillers communaux, proches des instances du parti, sont sortis de la salle au moment du vote.

Mais Christine Defraigne, la cheffe de file des libéraux liégeois, assume. Elle dit ne pas être en rébellion contre son parti, mais revendique son droit de penser autrement.

« *J'ai agi en âme et conscience, estime-t-elle. C'est mon droit et c'est même un devoir. Il n'est pas anormal d'avoir des sensibilités différentes au sein d'un parti. J'estime que ce projet est déséquilibré et qu'il faut l'amender.* »

Du soutien des parlementaires

Defraigne dit aussi avoir reçu beaucoup de messages de soutien, notamment de députés MR à la Chambre. Ce qui tranche avec le communiqué unanime du MR d'hier matin (lire par ailleurs) qui réitère le soutien du parti au projet de loi controversé.

Preuve que la Liégeoise ne pêche pas dans le désert ?

« *Je n'ai pas ce sentiment-là, dit-elle, et je garde espoir que les parlementaires MR puissent faire amender ce texte. Maintenant, ils voteront en âme et conscience.* »

Defraigne persiste et signe donc. « *Personne ne peut m'en vouloir au sein de mon parti. C'est dans l'ADN des libéraux d'aborder les choses avec un esprit critique. Tout le monde n'est pas obligé d'être d'ac-*

cord. Je sais que Richard Miller s'est bien fait retoquer par le Premier ministre et le président du parti, lundi, en bureau, mais encore une fois, il est heureux qu'il y ait des débats au sein de notre parti. C'est comme ça qu'il vit. Et il est intéressant que des convictions sociales libérales soient exprimées. Ce n'est pas pour cela que nous remettons en cause l'action du gouvernement au sein duquel il faut mettre de l'eau dans son vin et trouver des compromis. »

Justement, cette aile libérale, n'a-t-elle pas de moins en moins voix au chapitre au MR ? « *Je ne le pense pas, conclut Christine Defraigne. Mon expression en est la preuve.* » ■

Au bureau du MR : Miller retoqué

Officiellement, la ligne de conduite du MR est claire sur le dossier « visites domiciliaires ».

Le parti n'a d'ailleurs pas traîné hier pour réaffirmer par communiqué l'apparente unanimité sur la question. Tout en se gardant bien de faire quelque allusion que ce soit à la motion votée à Liège par le groupe MR au conseil communal demandant l'amendement du de loi.

« *L'inviolabilité du domicile est garantie par l'article 15 de la Constitution mais ce droit n'est pas absolu, rappelle-t-il tout en précisant qu'il n'est pas question de criminaliser l'hébergement humanitaire.* »

En présence de Charles Michel

Le projet de loi a donc été débattu lundi au bureau du parti. En présence du Premier ministre, Charles Michel. Et on ne peut, en revanche, pas affirmer que tout le monde s'est levé comme un seul homme pour applaudir.

À vrai dire, c'était un peu une armée de chiens de faïence. Selon des sources internes, une seule personne s'est levée pour s'opposer au projet de loi en demandant que celui-ci soit amendé : Richard Miller.

Et ce n'est pas rien puisqu'il s'agit du responsable du Centre Jean Gol, libéral social assumé et aussi père du relifting de la doctrine libérale il y a quelques

mois.

Mais Miller s'est visiblement fait remettre à sa place par les instances du parti supportées... par le seul Georges-Louis Bouchez qui s'est exprimé ouvertement en faveur du projet de loi tel quel.

In fine, Richard Miller a été battu. Et sa proposition d'amendement refusée. Mais sans vote.

L'essentiel de l'assemblée, explique encore une source interne, n'a pas bronché, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Preuve du malaise à l'égard de ce dossier que d'aucuns expriment de plus en plus à demi-mot ou sous le couvert de l'anonymat.

Reste à voir comment tous les députés MR assis entre deux

chaises voteront au moment fatidique.

Selon une source, l'essentiel de l'assemblée n'a pas bronché, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Et surtout comment ils voudront, ou pas, amender le texte à l'aune des différentes auditions qui ont lieu en ce moment à la Chambre sur les visites domiciliaires. « *Visites* » dont certains, dans la magistrature ou dans les milieux constitutionnels n'hésitent pas à requalifier de « *perquisitions* ». ■ **M. Dum.**

« Ces visites domiciliaires, pas une priorité »

L'intervention du MR était fortement attendue hier en commission Intérieur de la Chambre qui organisait des auditions sur les visites domiciliaires.

C'est Françoise Schepmans, députée fédérale libérale et bourgmestre de Molenbeek, qui s'est publiquement interrogée : « Ne faudrait-il finalement pas mieux s'organiser sur le rapatriement d'individus bien connus pour de multiples infractions que procéder à des visites domiciliaires ? »

En se basant sur les difficultés de terrain rencontrées dans sa commune, la bourgmestre de Molenbeek estime qu'il faudrait avoir plus d'opérations de police contre des personnes en séjour illégal, en fin de parcours, qui se livrent à des trafics de drogue par exemple. « Et on sait où ils le font. En cela, c'est prioritaire aux visites domiciliaires », nous a-t-elle confiés par ailleurs.

Françoise Schepmans aimerait que son groupe à la Chambre amende le projet de loi sur les visites domiciliaires.

Notamment par rapport aux possibilités d'organiser des fouilles au domicile pour retrouver les documents des personnes en séjour illégal.

« Même si la police elle-même dit qu'elle ne mène pas ces fouilles en priorité, il faut enlever toute ambiguïté à ce sujet. » Autre motif d'amendement selon elle : la situation et la protection des enfants.

Françoise Schepmans appelle à la prudence car le projet va plus loin que des considérations de légalité pure. « On parle d'humains ici. »

La bourgmestre de Molenbeek concède enfin que c'est un projet qui suscite le débat au sein de son parti. ■ **Ca.F.**